

Compte-rendu du Conseil Municipal de Montceaux l'Etoile

Séance du 1^{er} octobre 2018

DEMISSION DE M. VINCENT DE LA CELLE DE SES FONCTIONS DE MAIRE

M. Vincent de LA CELLE a donné sa démission de ses fonctions de Maire pour raisons de santé. M. le Préfet de Saône-et-Loire l'a acceptée le 21 septembre 2018. Depuis, M. Georges PROST, 1^{er} adjoint exerce provisoirement les attributions du Maire. Au nom du Conseil Municipal, M. Georges PROST remercie M. Vincent de LA CELLE pour tous ses mandats successifs de Maire. Son engagement et son dévouement ont été précieux et le seront très certainement encore : en restant conseiller municipal, il permet à la nouvelle municipalité de bénéficier de sa bienveillance et de son expérience.

COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Sous la présidence de M. Georges PROST, 1^{er} adjoint, le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 7 septembre 2018.

ELECTION DU MAIRE

Monsieur Vincent de LA CELLE, conseiller municipal et doyen de l'assemblée prend ensuite la présidence et demande à ce que soient nommés deux assesseurs pour procéder à l'élection du Maire. Mesdames Béatrice GODILLOT et Marie-Odile DESBOURBES assurent ces fonctions. Après vote à bulletin secret, Monsieur Alain CHEMAY est proclamé Maire au 1^{er} tour par 10 voix et est immédiatement installé.

INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Sous la présidence de M. Alain CHEMAY, Maire :

- Le Conseil décide d'attribuer pleinement à son Maire l'indemnité de fonction prévue par les textes et barèmes législatifs en vigueur, soit 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et pour toute la durée du mandat.
- Le Conseil fixe le nombre des adjoints à trois et le montant de leur indemnité pour toute la durée du mandat comme suit
 - 1^{er} adjoint : 6,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - 2^{ème} adjoint : 6,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - 3^{ème} adjoint : 6,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

ELECTION DES ADJOINTS

- Il est procédé à l'élection du 1^{er} adjoint. Monsieur Georges PROST obtient la majorité absolue au 1^{er} tour (10 voix). Proclamé 1^{er} adjoint, il est immédiatement installé.
- Il est procédé à l'élection du 2^{ème} adjoint. Mme Sophie BONNET obtient la majorité absolue au 1^{er} tour (10 voix). Proclamée 2^{ème} adjointe, elle est immédiatement installée.
- Il est procédé à l'élection du 3^{ème} adjoint. M. Christophe MEUNIER obtient la majorité absolue au 1^{er} tour (10 voix). Proclamé 3^{ème} adjoint, il est immédiatement installé.

NOMINATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS

SIVOS du RPI Anzy – Montceaux - Vindecy

M. Christophe MEUNIER est nommé délégué suppléant en remplacement de M. Georges PROST

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

M. Alain CHEMAY, Maire, devient Président en remplacement de M. Vincent de LA CELLE

Mme Laurence LEGROS devient membre en remplacement de M. Alain CHEMAY, devenu président.

Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire

M. Christophe MEUNIER est nommé délégué en remplacement de M. Alain CHEMAY

CNAS (Comité National d'Action Sociale)

M. Alain CHEMAY est nommé délégué en remplacement de M. Vincent de LA CELLE

COMMISSIONS COMMUNALES

Les commissions communales sont ensuite modifiées.

Commission d'appel d'offres

Président : M. Alain CHEMAY

Membres titulaires : Mme Sophie BONNET, M. Christophe MEUNIER, M. Georges PROST

Membres suppléants : M. Jean-Marie BLANC, M. Vincent de LA CELLE, Mme Béatrice GODILLOT

Commission des finances

Président : M. Alain CHEMAY

Membres : Mme Sophie BONNET, M. Vincent de LA CELLE, Mme Béatrice GODILLOT, Mme Colette MAILLET, M. Christophe MEUNIER, M. Georges PROST

Commission de la voirie et de l'assainissement

Président : M. Georges PROST

Membres : M. Jean-Marie BLANC, M. Jean-Jacques BLANC, Mme Sophie BONNET, M. Alain CHEMAY, M. Christophe MEUNIER

Commission des bâtiments et de l'habitat

Président : M. Christophe MEUNIER

Membres : M. Alain CHEMAY, Mme Béatrice GODILLOT, Mme Laurence LEGROS, Mme Colette MAILLET, M. Georges PROST

Commission affaires scolaires – défense incendie et Aménagements paysagers

Présidente: Mme Sophie BONNET

Membres : M. Alain CHEMY, M. Vincent de LA CELLE, Mme Béatrice GODILLOT, M. Georges PROST

Commission jeunesse, personnes âgées et associations

Présidente : Mme Marie-Odile DESBOURBES

Membres : M. Jean-Marie BLANC, Mme Sophie BONNET, M. Alain CHEMY, Mme Béatrice GODILLOT, Mme Colette MAILLET

Commission fleurissement

Présidente: Mme Colette MAILLET

Membres : M. Jean-Marie BLANC, Mme Marie-Odile DESBOURBES, Mme Béatrice GODILLOT

INDEMNITE DU RECEVEUR COMMUNAL

Le conseil attribue pleinement à Mme CROISSANT NDIAYE, receveur communal, l'indemnité de conseil et de confection des budgets. La somme sera inscrite chaque année au budget.

DELEGATIONS AU MAIRE

Le Conseil donne délégation au Maire pour la durée du mandat :

- pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- pour passer les contrats d'assurance ainsi que pour accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- pour ester en justice, désigner un conseil et prendre toute décision utile à la résolution du litige ;
- pour calculer chaque année le montant de la redevance due par les opérateurs de télécommunication, émettre les titres de recettes correspondants, et verser au SYDESL l'année *n* la contribution de la commune à la mutualisation, calculée sur la base du montant de RODP encaissé l'année *n-1*.

ASSAINISSEMENT

La consultation auprès des entreprises va bientôt être lancée pour les travaux de réhabilitation du réseau unitaire.

SUBVENTIONS

- Club les Marguerites : Le Conseil prend connaissance des remerciements du Club des Marguerites pour l'aide qui lui a été apportée à l'occasion des jeux cantonaux organisés cette année sur la commune.
- MAM « L'éveil des P'tites Frimousses » : Le conseil prend connaissance d'une demande de subvention faite par l'association porteuse du projet de la Maison d'Assistants Maternelles (M.A.M.) « L'éveil des P'tites Frimousses » à Anzy-le-Duc. Le Conseil invite l'association à se tourner vers la Communauté de Communes de Marcigny, qui a apporté son soutien financier à la micro-crèche de Marcigny.

SECHERESSE

Devant la sécheresse qui persiste depuis près de trois mois sur la commune, les agriculteurs éprouvent de très grandes difficultés devant les besoins de nourriture des cheptels, avec une très forte entame des stocks d'hiver. Dans le même temps, le prix de la paille, du foin et des aliments subissent des hausses du fait de leur rareté sur le marché, coûts qui deviennent insupportables pour la plupart d'entre eux. Le Conseil demande à l'autorité préfectorale de déclencher d'urgence un plan sécheresse du fait de cette canicule afin d'éviter une catastrophe économique, en débloquant les aides nécessaires à la survie des exploitations d'élevage de tous types. De plus, il appuie les requêtes des organisations professionnelles, à savoir :

- l'ouverture de la procédure de reconnaissance en calamités agricoles « sécheresse » ;
- l'obtention de dégrèvements de taxes foncières sur les propriétés non bâties ou au niveau des cotisations sociales.

AFFAIRES SCOLAIRES

- Ecole numérique : Mme VERNUSSE a pris contact avec plusieurs utilisateurs de tablettes numériques en milieu scolaire. Les retours sont positifs. Le Maire contactera le fournisseur pour finaliser la commande.
- Garderie : la garderie ouvrant ½ heure plus vite le matin, la programmation du chauffage à l'école doit être revue.

QUESTIONS DIVERSES

- Sapins de Noël : La fin de l'année approchant, il faut envisager la commande des sapins de Noël pour la décoration du village.
- Ordures ménagères : le camion de collecte des ordures ménagères ne pouvant s'engager sur le chemin rural dit du Verger, un container sera demandé auprès de la Communauté de Communes de Marcigny et sera installé au bout du chemin pour les riverains.